

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 06 février 2024 à 20h00**

Etaient présents : Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, Evelyne ROBELET, Sylvain BERTHEAS, Bernard CUTILLAS, CHOLLET Yann, GROZEILLER Bernard, Paul MIRANDON,

Excusés : Béatrice RICHARD, Céline BOUILLET, Patrick VANET (a donné pouvoir à Sylvain BERTHEAS), Fabien GARNIER

Quorum : 7 -

Secrétaire élu pour la session : Jean-Pierre SOLEILLAND

**Ordre du jour**

☞ **CDG :**

- renouvellement Convention adhésion au Pôle Santé travail du CDG

☞ **Bâtiment communal de Baronnette:**

- Compteur électrique
- Etat des lieux

☞ **Bourg : présentation de devis pour opération de dératisation**

☞ **Demandes de subventions**

☞ **Contribution annuelle pour l'école privée et répartition des charges du RPI**

☞ **CCPR : Zone d'Accélération des Energies Renouvelables**

☞ **Elections Européennes du 9 juin 2024 : tenue du bureau de vote**

**CDG : renouvellement Convention adhésion au Pôle Santé travail du CDG**

La convention d'adhésion au Pôle Santé signée avec le CDG arrive à échéance et il est proposé de la renouveler. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

**Bâtiment communal de Baronnette**

Paul MIRANDON s'est chargé du dossier d'installation d'un nouveau compteur électrique afin de séparer les deux parties : la partie privée, restaurant et la partie communale, salle des associations. Il a rencontré l'électricien qui a soumis un devis, visé par l'organisme de sécurité APAVE. Paul MIRANDON propose de suivre ce dossier jusqu'à son terme. Il est à noter que la climatisation sera branchée sur la partie communale et qu'il conviendra de refacturer le chauffage / climatisation au restaurant selon un barème qui sera établi et ajouté à la convention liant le prestataire à la collectivité. Le devis est approuvé à l'unanimité. Les travaux seront effectués au plus tôt.

L'état des lieux de réception avait été fait sans la présence d'un représentant de la mairie : effectué par le maître d'œuvre et les gérants du restaurant. Des réserves avaient été notées. Depuis, des interventions ont été effectuées. Bernard CUTILLAS a effectué un nouvel état des lieux avec les gérants du restaurant, point par point.

Concernant le matériel, le quantitatif correspond à ce qui avait été listé. Concernant le qualitatif, deux incohérences sont soulevées : le frigo a une capacité de 600 l au lieu de 650 l, le lave-vaisselle n'a pas d'adoucisseur. Bernard CUTILLAS a contacté M DURNERIN, maître d'œuvre, pour vérifier avec lui ce qui a été validé sur le bon de commande pour savoir à qui serait facturé l'adoucisseur qui sera installé.

Concernant les travaux, l'équipe du restaurant avait listé avec le maître d'œuvre des défauts ou malfaçons à corriger. Bernard CUTILLAS fait le point.

Certaines réserves ont pu être levées suite aux actions faites. D'autres resteront notifiées car ne pourront pas être solutionnées (rayures par exemple). Néanmoins, deux points restent à remédier :

- La serrure des toilettes côté restaurant est défectueuse depuis son installation.
- Le revêtement d'un mur présentait des cloques en avril et la situation a empiré.

Ces deux points ont été transmis à M DURNERIN qui s'est engagé à contacter les entreprises concernées. Un retour doit être effectué en fin de semaine. De plus, un carreau a été fissuré à l'entrée. M DURNERIN a pris note pour faire réparer.

**Subventions**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal arrête comme suit les subventions qui seront allouées au titre de l'exercice 2023 et en autorise le mandatement, à l'unanimité :

1	L'OGEC de l'école St François Régis : .....	525 €
2	Le Sou des Ecoles du RPI : .....	360 €
3	Le Sou des Ecoles du RPI (projet classe verte)	650 €
4	Comité paroissial de Chuyer : .....	85 €
5	FNACA de Chuyer : .....	50 €
6	Les chuyards en Folie : .....	85 €
7	Le Club de l'Age d'Or : .....	134 € (subvention exceptionnelle de 49€ incluse)
8	Société de Chasse de Chuyer : .....	85 €

- 9 Ecole de Musique de CHAVANAY ..... 15 €  
10 Ecole de Musique de PELUSSIN.....105 €

### Contribution annuelle pour l'école privée et répartition des charges du RPI

Alain BERTHEAS et Yann CHOLLET proposent d'appliquer la règle établie l'année passée, à savoir, de calculer les contributions par élève selon le montant défini par les services de la Préfecture. La répartition des charges avec la commune de La Chapelle-Villars s'applique pour la scolarité, mais désormais ne se calcule plus pour les frais de cantine. Pour ce service, chaque commune assume ses dépenses.

Ainsi, les coûts des élèves sont fixés à :

- Elève primaire : 472 €
- Elève maternelle : 1 179 €

En fonction des effectifs, la répartition s'effectue ainsi :

Commune de Chuyer devra à La Chapelle-Villars : 8 élèves maternelles soit : 9 432 €, 7 élèves primaires soit 3 304 €. Soit un total de 12 736 €

Commune de La Chapelle-Villars devra à Chuyer : 21 élèves primaires soit 9 912 €

Cette base est adoptée pour la contribution à l'école privée. 15 élèves de Chuyer sont scolarisés en maternelles, soit 17 685 €, 20 élèves de Chuyer scolarisés en primaire, soit 9 440 €. Le montant global calculé s'élève à : 27 125 €

Conseil Municipal approuve les répartitions présentées.

### PR : Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

M. BERNARD BONNAY explique que dans le cadre de l'article 15 de la Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, la Communauté de Communes demande de définir des zones et celles-ci devront être délibérées. Madame YLDIRIM, de la CCPR est venue présenter le sujet aux adjoints. Elle a présenté des cartes de la filière de solaire photovoltaïque qui définit des zones par type d'installation : photovoltaïque à l'ombrière, sur toiture ou au sol... On a la possibilité d'identifier les mêmes zonages pour l'ombrière et la toiture. Pour pouvoir délibérer sur les zones d'accélération, la consultation du Parc et la concertation publique, par le biais de la CCPR par exemple en donnant un avis sur les propositions présentées. Le photovoltaïque est la 1<sup>ère</sup> étape du plan, suivront, suivant les possibilités, le biomasse et solaire thermique, la géothermie etc... Rien n'est encore obligatoire mais le programme s'appuie grâce à des avantages financiers mis en place. A partir de ce zonage, des toitures privées pourront donc être encouragées. Le Conseil s'inquiète sur la suite du programme et craint que des personnes vulnérables soient flouées par des incitations malveillantes. A ce jour, tout un chacun peut décider de faire installer des panneaux photovoltaïques sur sa propriété. La commune n'est pas impliquée dans cette décision. De plus, l'assemblée précise que la commune a déjà réfléchi et travaillé sur la mise en place d'énergie renouvelable en installant sur les bâtiments communaux des panneaux photovoltaïques, en équipant de leds l'éclairage public. La Commune craint les dérives et ne veut pas risquer d'exposer aux privés des incitations commerciales. A ce jour, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas participer au projet programmé et refuse que des zones d'accélération soient définies sur son territoire. Une délibération entérinera cette décision en laissant vierge toutes les zones d'accélération prévues sur le territoire.

### Élections Européennes

En juin auront lieu les élections européennes. L'organisation du scrutin est rappelée.

### Questions diverses

#### Groupement forestier

Armand MARAS, Président du Groupement forestier de Chuyer, va travailler avec Bernard GROZEILLER sur le devenir de cette structure. Sur le plan de la sylviculture, un programme peut être élaboré, avec des coupes et des plantations à définir. Au niveau administratif, le dossier est à étudier. Pierre CHAVAS, membre propriétaire en indivision, a proposé de travailler sur ce dossier.

#### Bal

Pour information, une plainte a été déposée par des riverains le lendemain du dernier bal organisé à la salle du Ruisseau car des individus ont cassé une clôture et roulé dans un pré à la sortie du village. Les organisateurs ne sont pas incriminés du tout. Mais le problème de nuisances (notamment liées au bruit) a été de nouveau rapporté en mairie. Il est rappelé que le règlement stipule que la caution de 600 € est retenue en cas de dégradation à la salle est constatée et/ou en cas de plainte pour trouble de l'ordre public.

#### Cimetière

Une demande d'achat de concession d'un résident secondaire a été déposée en mairie. A ce jour, le projet d'extension du cimetière n'a pas pu aboutir. Il ne reste que 2 emplacements libres. Le Conseil souhaite, à 5 voix pour, réserver ces emplacements aux personnes domiciliées en résidence principale sur la commune. (Post-conseil :

réserver aux résidences principales les concessions de cimetière donne droit à un recours pour rupture d'égalité de traitement devant le service public. De fait, il convient de ne pas modifier le règlement)

- Coiffeur ambulant

Il sera proposé, par sécurité relatif à l'emplacement, à Coiff en bull, de pratiquer son activité sur le petit parking à proximité du nouveau bâtiment municipal ou du local technique. Jean-Pierre SOLEILLAND rencontrera la coiffeuse.

- Lutte contre le frelon asiatique

Il est avéré que la prolifération du frelon asiatique explose dans la région. De plus en plus de nids sont signalés et détruits mais ce n'est pas suffisant. Le Rucher Ecole du Pilat (REP) a alerté la Communauté de Communes et travaille énormément sur la lutte de cet insecte qui détruit de très nombreuses colonies d'abeilles et qui peut être dangereux pour la population. Le Maire de Véranne, M BOREL est très impliqué dans ce dossier et est porteur au sein de la CCPR de l'opération de piégeage en collaboration avec le REP. Pour sensibiliser et aider à cette lutte, pour expliquer les mesures définies et en cours d'application par le Département, le REP propose d'organiser des réunions publiques sur le territoire du canton, en regroupant les communes. Par exemple, les 4 Communes (Chuyer, La Chapelle-villars, Vérin et St Michel/Rhône) pourraient être regroupées. Le Conseil accepte de mettre à disposition une salle si besoin.

- Guinguette « la récréation »

La guinguette propose d'organiser leur manifestation dans le secteur fin mai. Ces dates sont compatibles avec l'ensemble des manifestations des associations. L'ESTF est encore en attente de son calendrier pour confirmer si le projet se concrétise au terrain des poizolles.

*La séance est levée à 22h30 La prochaine séance sera fixée ultérieurement.*

Gisèle BONNAY,

1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de CHUYER



